



Règlement des Concours de la Fédération de tir de vitesse au pistolet air 10m à 5 coups (CTV-P10)

Edition 2020 (anciennement 4.74.01)

La Fédération sportive suisse de tir (FST) édicte sur la base de l'article 40 de ses statuts, le Règlement suivant des CTV-P10.

Pour une question pratique de lisibilité, seule la forme masculine est utilisée dans ce document. Il va toutefois sans dire que les tireuses sont bien évidemment aussi concernées.

I. Dispositions générales

Article 1 But

Les CTV-P10 ont pour objectif de promouvoir le tir de compétition au pistolet air 10m à 5 coups. La Finale du CTV-P10 offre aux participants la possibilité de tirer des maîtrises et de se qualifier pour les CS CTV-P10.

Article 2 Bases

- 1 Règles de la Fédération sportive internationale de tir (ISSF)
- 2 Règles du tir sportif (RTSp) de la Fédération sportive suisse de tir (FST)
- 3 Dispositions d'exécution (DE) relatives au droit de participation des ressortissants étrangers aux compétitions de la FST
- 4 DE pour le tir des Juniors
- 5 DE concernant les allègements accordés aux tireurs handicapés ou en chaise roulante participant aux compétitions de la FST, conformément aux règles du World Shooting Paraspport (WSPS)
- 6 Directives relatives à la lutte contre le dopage
- 7 Document de travail de la FST pour les commandements et le déroulement des compétitions de tir au pistolet (voir aussi l'annexe de ce règlement).

Article 3 Genre de concours

Concours individuels au pistolet air 10m à 5 coups, conformément aux Règles ISSF; ces concours comportent:

- a) des épreuves sur cibles basculantes et
- b) des épreuves dites «standard».

Article 4 Participation

Seuls les membres licenciés d'une société de tir appartenant à une société cantonale de tir de la FST ont le droit de participer.

II. Organisation

Article 5 Direction

Sont désignés:

- a) par la FST: un responsable CTV-P10 qui organise les compétitions;
- b) par les Sociétés cantonales de tir (SCT): un responsable CTV-P10, qui assume la coordination avec les sociétés;
- c) par les organisateurs: un contrôleur CTV-P10, qui confirme l'exactitude des résultats.

Article 6 Exécution

Ces concours sont mis sur pied comme suit:

- a) *Tirs de qualification en vue de la compétition finale* centralisée: tirs décentralisés, conformément aux DE CTV-P10 relatives aux tirs de qualification.
- b) *Finale avec barrage*: organisée de manière centralisée par la FST. Les détails sont réglés dans les DE relatives à la Finale CTV-P10.
- c) *Championnats suisses (CS)*: organisés de manière centralisés par la FST. Les détails sont réglés dans les DE relatives aux CS CTV-P10.

Article 7 Documents

Les SCT reçoivent de la FST les documents, conformément aux DE CTV-P10 pour les tirs de qualification. Les sociétés commandent les documents dont elles ont besoin auprès du responsable de la SCT.

Article 8 Délais

Tous les délais sont fixés dans les DE CTV-P10 correspondantes.

Article 9 Evaluation des coups

Dans le cas des installations mécaniques (feuilles de papier), l'évaluation des coups douteux tirés dans le cadre de l'épreuve «standard» doit être faite par le responsable désigné par l'organisateur au moyen de la jauge.

Article 10 Feuilles de stand/contrôles

Les sociétés transmettent au responsable de leur SCT les feuilles de stand originales, signées par les participants et par la personne désignée par l'organisateur pour assumer le contrôle de la compétition.

III. Dispositions de concours

Article 11 Participants/classes d'âges

Les classes d'âge pour lesquelles ces concours sont organisés sont définies dans les DE CTV-P10 correspondantes.

Article 12 Tirs de qualification

Les tirs de qualification peuvent être organisés dans le cadre d'exercices internes, de tirs d'entraînement des groupes de matcheurs de district, régionaux ou cantonaux ou comme tirs de clôture de cours. Les organisateurs de maîtrises régionales au pistolet air peuvent eux aussi intégrer de tels tirs dans leurs programmes. Ces tirs peuvent, au cours de la même saison, être répétés à plusieurs reprises. Pour la qualification en vue de la Finale il sera tenu compte du résultat le plus élevé annoncé en bonne et due forme.

Article 13 Epreuve sur cibles basculantes

- 1 L'épreuve comprend 40 coups de compétition.
- 2 Cette épreuve est à tirer en séries de cinq coups en dix secondes. Dans le temps limite de chaque série, un coup est tiré sur chacune des cinq cibles basculantes.

Article 14 Epreuve «standard»

- 1 L'épreuve comprend 40 coups de compétition.
- 2 Cette épreuve est tirée en séries de cinq coups en dix secondes. Dans le temps limite de chaque série, cinq coups sont tirés sur une cible pistolet fixe.

Article 15 Compétitions finales du Concours de la Fédération et Championnats suisses

- 1 Les épreuves correspondent aux épreuves des articles 13 et 14.
- 2 Les détails sont réglés dans les DE CTV-P10 relatives à la Finale et dans les DE CS CTV-P10.

Article 16 Dépouillement et annonce des résultats

Le dépouillement et le contrôle des résultats des tirs de qualification sont effectués par les responsables des SCT. Ceux-ci annoncent au préposé CTV-P10 de la FST les résultats obtenus dans leurs cantons, conformément aux DE CTV-P10.

Article 17 Epreuve sur cibles basculantes (Règles ISSF)

- 1 Le diamètre du visuel noir est de 59,5mm.
- 2 Pour les concours de la FST, le diamètre de l'ouverture (trou) est défini comme suit pour toutes les classes d'âge:

- a) Tirs de qualification:
diamètre du trou: 40mm
- b) Finale et CS:
diamètre du trou: 30mm

Article 18 Epreuve standard

Cible de compétition pistolet 10m avec visuel conventionnel ou cibles à affichage électronique.

Article 19 Barrages lors d'égalité dans les épreuves sur cibles basculantes et/ou «standard»

Les trois premiers rangs sont déterminés par un barrage lorsque les résultats des concurrents sont égaux dans les épreuves sur cibles basculantes et/ou standard. Dans tous les autres cas de résultats égaux, le classement se fait conformément selon la dernière meilleure, seconde dernière meilleure, etc. série de concours.

IV. Classement, Convocation à la Finale, Distinctions

Article 20 Classement

- ¹ Le classement s'effectue selon les Règles ISSF.
- ² Les résultats des tirs de qualification des différentes classes d'âge seront publiés sur le site Internet de la FST, conformément aux DE CTV-P10.

Article 21 Convocation à la Finale

Le nombre minimal de participants à la Finale par classe d'âge est fixé dans les DE CTV-P10 correspondantes. Le préposé CTV-P10 de la FST envoie les convocations à la Finale.

Article 22 Distinctions, limites et valeurs des cartes-couronnes

Les distinctions, ainsi que les limites pour leur obtention, et la valeur des cartes-couronnes, de même que les cadeaux- souvenirs remis lors de la Finale sont fixés respectivement dans les DE CTV-P10, les DE CTV-P10 pour la Finale et les DE CS CTV-P10.

Article 23 Qualification pour les CS

La qualification pour les CS se fait sur la base du classement de la Finale du Concours de la Fédération. Le nombre de participants dépend de celui des places disponibles. Les détails sont réglés dans les DE CTV-P10 relatives à la Finale.

V. Dispositions particulières

Article 24 Finances et questions administratives

Dans les DE CTV-P10 correspondantes sont fixés:

- a) le montant des frais de participation par tireur (contribution de sport et de formation incluse) participant aux tirs de qualification, devant être encaissé par la SCT;
- b) le montant des frais de participation aux CS par tireur (contribution de sport et de formation incluse);
- c) les modalités relatives au décompte, au paiement des contributions et au renvoi des feuilles de stand ou autocollants inutilisés.

Article 25 Contrôle du dopage

Conformément aux Directives relatives à la lutte contre le dopage des contrôles peuvent être ordonnés lors des CS.

Article 26 Réclamations et recours

- ¹ Toute infraction commise par une société ou un participant aux RTSp, au présent règlement et aux DE CTV-P10 relatives aux tirs de qualification, resp. à la Finale et aux CS, est annoncée comme suit:
 - a) Tirs de qualification: à la Division Pistolet
 - b) Finale du Concours de la fédération: au jury du concours, resp. au jury d'appel
 - c) CS: au jury du concours, resp. au jury d'appel
- ² L'instance désignée décide de la mesure à prendre (voir RTSp).

Article 27 Dispositions d'exécution

La Division Pistolet de la FST édicte les DE:

- a) pour la qualification CTV-P10;
- b) pour la Finale du Concours de la Fédération CTV-P10;
- c) pour les CS CTV-P10.

VI. Dispositions finales

Le présent règlement

- ¹ remplace toutes les dispositions antérieures, notamment celles du règlement du CTV-P10 du 20 août 2015;
- ² a été approuvé par le Comité le 4 mars 2020;
- ³ entre rétroactivement en vigueur le 15 octobre 2019.

Fédération sportive suisse de tir

Beat Hunziker
Directeur

Paul Stutz
Chef de la Division Pistolet

Annexes

1. Commandements pour l'épreuve sur cibles basculantes
2. Commandements pour l'épreuve standard

Commandements de tir des épreuves sur cibles basculantes (annexe 1 au Règlement CTV-P10)		
	Commandements de tir	Activité
1	Tireurs, à vos places	Les tireurs pénètrent dans le stand et préparent leur matériel
2	Le temps de préparation de 3 min. débute maintenant	3 min. de préparation au poste de tir Exercices de visée, tirs à sec.
3	3 min. plus tard: Le temps de préparation est écoulé	
4	Pour la série d'essai en 10 secondes, CHARGEZ	Les tireurs ont 1 min. pour charger
5	Après 1 min. ATTENTION	Les lumières rouges sont allumées. Les tireurs prennent la position de départ (le bras est abaissé à 45 degrés).
6	7 secondes après	Les lumières vertes s'allument automatiquement. Le temps de tir a démarré.
7	10 secondes après	Les lumières rouges sont automatiquement rallumées. Les éventuels coups tirés après ne sont pas comptabilisés.
8	Déchargez	La saisie des touchés a lieu (nombre de lampes blanches)
9	Les commandements de tir pour les 8 séries de concours se déroulent de la même manière	

Commandements pour l'épreuve standard (annexe 2 au Règlement CTV-P10)		
	Commandements de tir	Activité
1	Tireurs, à vos places	Les tireurs pénètrent dans le stand et préparent leur matériel
2	Le temps de préparation de 3 min. débute maintenant	3 min. de préparation au poste de tir. Exercices de visée, tirs à sec.
3	3 min. plus tard: Le temps de préparation est écoulé	
4	Pour la série d'essai en 10 secondes, CHARGEZ	Les tireurs ont 1 min. pour charger
5	Après 1 min. ATTENTION 7 secondes après: START 10 secondes après: STOP Retour des cibles	Les tireurs prennent la position de départ (le bras est abaissé à 45 degrés) Le temps de tir démarre Pour chaque coup tiré après le commandement "Stop", le meilleur touché est supprimé. Les cibles sont ramenées, les nouvelles cibles sont mises en place et renvoyées.
6	Les commandements de tir pour les 8 séries de concours se déroulent de la même manière	

Le déroulement se fait de la même manière pour les cibles électroniques à la différence qu'il y a une pause de 1 minute au lieu du changement de cibles.